

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

programmes

Question écrite n° 76803

#### Texte de la question

M. Philippe Plisson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression de l'enseignement de l'histoire géographie en tant que matière obligatoire des classes de terminale scientifique dès la rentrée 2012. Le projet de suppression de l'histoire et de la géographie des terminales scientifiques des lycées à titre obligatoire aboutit à décapiter ce qui fait la force de l'enseignement secondaire. L'objectif de l'enseignement secondaire étalé sur sept ans était de préparer des adolescents à exercer plus tard des fonctions pivots dans la société grâce à une formation générale, c'est-à-dire ni rudimentaire, ni enfermée dans une spécialisation décrochée de l'enseignement secondaire. Parce qu'elles sont par nature disciplines de la cité et formatrices du citoyen, l'histoire et la géographie ont été présentes tout au long de l'enseignement secondaire au XXe siècle et début du XXIe siècle. En outre, elles ont été et sont pour les catégories les plus défavorisées des voies d'accès à l'insertion sociale et nationale grâce à une culture envisagée comme un instrument de dialogue social fournissant un socle de référents communs à un passé et à des territoires. L'absence d'un enseignement obligatoire d'histoire et de géographie en terminale scientifique ne permettra pas aux élèves qui se destinent à préparer des concours commerciaux, des concours scientifiques, des écoles d'ingénieurs, des instituts politiques ou des études de géographie à l'université, de recevoir un enseignement cohérent et construit selon l'itinéraire d'un cours consacré au décryptage du monde actuel. Avec ce projet sanctionnant le tronc commun en fin de première S, la classe de terminale scientifique se trouverait décrochée de l'enseignement secondaire. Cette spécialisation à outrance qui fait le pari de former davantage de scientifiques est une politique à courte vue. Elle prive plus de 50 % des effectifs des séries générales des lycées d'une culture générale. Elle aura des répercussions sur les programmes obligeant les élèves à faire en deux ans ce qu'ils font actuellement en trois ans. Eu égard à ces observations, il lui demande de rétablir l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les matières obligatoires des classes de terminale scientifique.

#### Texte de la réponse

La réforme du lycée, mise en oeuvre depuis la rentrée 2009-2010, a prévu deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, il fallait que la spécialisation intervienne plus progressivement afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela supposait une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde est ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle est essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul auparavant. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, est bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série

vers laquelle ils se réorientent. Avant la réforme, les élèves de première S suivaient 2 h 30 de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivaient quatre heures de cours, les programmes et les horaires étant différents. Avec la réforme, à la rentrée prochaine, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fait désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves de première générale. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première, par goût ou par cohérence avec leur projet d'orientation.

#### Données clés

Auteur : M. Philippe Plisson

Circonscription: Gironde (11e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 76803 Rubrique : Enseignement secondaire Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4399 Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9126